

Le Registre des armes consulté 9400 fois par jour

La Soleil, 26 avril 2009

Au Premier ministre Stephen Harper

Par la présente, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) tient à vous réitérer son appui au maintien du registre des armes à feu incluant les armes d'épaule (carabines et fusils). Elle s'inquiète donc des dépôts des projets de loi C-301, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (enregistrement d'armes à feu)* et S-5, *Loi modifiant le Code criminel et une autre loi* qui ont pour effet de retirer les armes d'épaule du registre.

La FPMQ est étonnée de l'attitude du Parti conservateur dans ce dossier, qui affiche un double discours. En effet, alors que le gouvernement fédéral adopte des mesures et des lois pour renforcer la sécurité publique, il cherche à abolir une partie du registre des armes à feu qui constitue un outil utile et efficace pour les policiers du Québec et du Canada dans la prévention et la lutte contre la criminalité. Il est important de noter que les policiers canadiens le consultent plus de 9 400 fois par jour.

Des motifs sérieux

Le Fédération est en faveur du maintien du registre des armes à feu incluant les armes d'épaule pour les autres raisons suivantes :

- L'enregistrement des armes à feu responsabilise les propriétaires;
- Il diminue le risque que des armes légales soient détournées vers des marchés illicites;
- Il retire des armes des mains de personnes dangereuses;
- Il aide les policiers à enquêter (par exemple, les policiers ont pu retracer une arme à feu récupérée à la suite du meurtre de quatre agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ce qui a mené à l'accusation de deux hommes pour meurtre au second degré);
- Ce sont les armes d'épaule que l'on trouve le plus souvent dans les résidences et qui sont fréquemment utilisées dans les cas de violence conjugale, de suicide et de meurtre de policier;
- Par rapport à 1991, il y a 500 décès par balles de moins chaque année. Le taux d'homicides par carabines et fusils de 2007 a chuté de plus de 78 % depuis 1991 et le nombre de femmes tuées par balles est passé de 85 en 1991 à 32 en 2004;
- Depuis 2005, le coût annuel de fonctionnement du programme des armes à feu est évalué à 64 millions de dollars. Cependant, la majorité de ces coûts sont associés à l'attribution de permis aux propriétaires d'armes à feu et non pas à l'enregistrement d'armes à feu. La GRC estime que l'élimination de l'enregistrement des armes d'épaule ne permettrait d'économiser que 2,9 millions de dollars par année.

Contre l'amnistie

La FPMQ s'oppose également à toute autre mesure visant à affaiblir le contrôle des armes à feu. Elle est d'avis qu'il faut conserver le renouvellement périodique des permis de possession d'armes pour que les données soient maintenues à jour. De plus, elle est contre le prolongement de l'amnistie pour ceux qui ont omis de renouveler leur permis ou d'enregistrer leurs fusils et carabines. Cette amnistie nuit à l'exactitude des données du registre, particulièrement en ce qui a trait à l'adresse des propriétaires d'armes. Elle empêche les policiers de retirer des armes et d'accumuler des éléments de preuve contre des individus potentiellement dangereux.

Pour ces multiples raisons, nous vous demandons, ainsi qu'aux autres députés de votre parti, de voter contre les projets de loi C-301 et, le cas échéant, S-5. Il y va de la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes.

Denis Côté

Président de la Fédération des policiers municipaux du Québec